# POUR APPUYER LE MOUVEMENT DE GRÈVE ÉTUDIANT

15 mars 2012 — Au moment d'écrire ces lignes, plus de 175 000 étudiantEs sont en grève générale illimitée pour contester la hausse prévue des droits de scolarité. On parle ici d'une hausse de 325 \$ par année, pendant cinq ans, à partir de l'automne prochain. Les droits de scolarité passeraient de 2168 \$ à 3793 \$ en 2016-2017, soit 1625 \$ de plus par année. Par ailleurs, il faut rappeler que de 2006 à 2011, les droits de scolarité avaient déjà augmenté de 30 % (de 1668 \$ à 2168 \$ par année)¹.

Cette nouvelle hausse représenterait à terme des revenus supplémentaires de 332 millions \$ dans les coffres de l'État, en incluant la hausse estimée des frais afférents. De ce montant, il faudrait soustraire 116 millions \$ qui iraient à l'amélioration de l'Aide financière aux études (AFE) (autrement dit, les prêts et bourses). Ce ne sont donc que 216 millions \$ qui retourneraient dans le fonctionnement des universités, soit moins de 5 % du budget qui leur serait consacré en 2016-2017². Un montant minime lorsqu'on le compare aux dépenses totales du Québec (84,3 milliards \$ en 2011-2012), mais très significatif pour les étudiantEs.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Collectif est contre la hausse des droits de scolarité.



### Pourquoi le Collectif est contre la hausse?

### Parce que s'opposer à la hausse, c'est aussi lutter contre la pauvreté Une société visant l'élimination de la pauvreté et la diminution des écarts de richesse doit accorder une place de premier plan à l'éducation, car il y a un lien direct entre éducation et pauvreté. En 2008, 13,4 % des personnes ayant 9 années de scolarité ou moins avaient un revenu inférieur à la Mesure du panier de consommation (MPC) par rapport à 6 % pour les personnes possédant un diplôme universitaire<sup>3</sup>. Ce simple exemple démontre que l'éducation doit être accessible afin de favoriser le plein développement du

# Parce que tous les droits humains sont liés Les droits humains sont indissociables. Cela signifie que le droit à un niveau de vie décent et le droit à l'éducation<sup>4</sup> sont sur un pied d'égalité. On ne peut pas appauvrir les étudiantEs ou limiter l'accès aux études aujourd'hui en prétextant que, demain, la possession d'un diplôme universitaire offrira une garantie de revenu supérieur. C'est pourtant ce qui risque d'arriver : en effet, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études évalue que la hausse des droits de scolarité pourrait dissuader jusqu'à 7 000 personnes d'entreprendre des études universitaires, tout particulièrement les étudiantEs pauvres ou provenant de régions éloignées des grands centres urbains<sup>5</sup>.

## Parce que l'objectif à atteindre, c'est la gratuité scolaire Avec MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté, le Collectif a identifié l'accès à l'éducation comme l'un des services de base qui doit être garanti pour éliminer la pauvreté, permettre une plus grande justice sociale et susciter plus de solidarité entre QuébécoisES<sup>6</sup>. Le Québec reconnaît déjà l'éducation comme étant un droit humain. Cela devrait donc se traduire par une gratuité scolaire à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université. Le gel des frais de scolarité représente la première étape vers cette gratuité.

### Deux arguments fréquents pour la hausse

## Les étudiantEs doivent faire leur part C'est vrai, et ils la font déjà! N'oublions pas que les étudiantEs et leurs parents contribuent déjà au financement des services publics, et ce, à la hauteur de leurs revenus. De plus, les diplôméEs universitaires contribuent plus que les autres travailleurs et travailleuses moins éduquéEs car, en général, ils ont de meilleurs revenus sur le marché du travail. En fait, c'est une imposition progressive des revenus qui permet d'aller chercher plus équitablement les fonds nécessaires pour financer les services publics. C'est un choix collectif qu'il faut défendre contre la logique de l'utilisateur-payeur.

potentiel des personnes et une société sans pauvreté.

### L'État n'a pas les moyens de payer

C'est faux : il n'a qu'à faire d'autres choix! Dans sa documentation prébudgétaire de 2009, le ministre des Finances annonçait que le Québec se privait de revenus de plus de 5,4 milliards \$ par année et que la réduction du fardeau fiscal des entreprises atteindrait 2 milliards \$ en 2010-2011<sup>7</sup>. Le Québec se prive donc de plusieurs milliards de dollars par année, et ce depuis longtemps, parce qu'il a trop diminué les impôts, au profit des plus riches et des grandes entreprises. Bref, l'État québécois dispose de tous les moyens nécessaires pour financer l'éducation sans piger directement dans les poches des étudiantEs ou de leurs parents. Il existe des alternatives fiscales pour augmenter les budgets de l'État, comme ajouter un quatrième palier d'imposition, diminuer le plafond des RÉER ou contrôler le coût des médicaments<sup>8</sup>.

### Comment appuyer le mouvement de grève étudiant

### 📕 Un engagement minimal

- Portez le carré rouge! Ça donne l'occasion d'en parler avec les gens qui vous abordent.
- Il y a une pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Vous pouvez inviter vos membres à la signer. Il s'agit d'un geste simple pour soutenir le mouvement étudiant. Elle est disponible au <a href="https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2597/index.html">https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-2597/index.html</a>.
- Il est aussi possible d'adhérer sur Facebook au groupe *Parents et grands-parents contre la hausse de 1625 \$ des frais de scolarité*. Son adresse: http://www.facebook.com/groups/256720484403189/.
- Vous êtes professeurEs ou vous en connaissez? De nombreuses lettres d'appui circulent et des groupes de profs contre la hausse se sont formés. Appuyez-les! Rejoignez l'un de ces groupes!

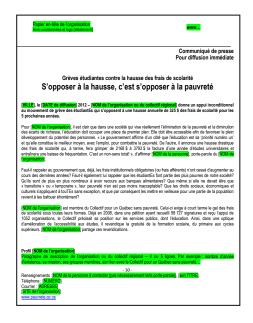
### Si vous avez un peu plus de temps

• Écrivez une lettre ouverte ou faites parvenir un communiqué de presse à vos médias locaux. Pour ce faire, n'hésitez pas à utiliser le modèle qui se trouve à la page suivante.

### Si vous souhaitez vous engager encore plus

- Contactez les associations étudiantes des universités et des cégeps pour leur offrir un appui. Vous pouvez aller les rencontrer sur un piquet de grève ou former un « contingent de groupes sociaux » à l'une de leurs manifestations. Les associations étudiantes en grève générale illimitée : <a href="http://www.bloquonslahausse.com/2012/01/liste-des-mandats-de-greve-generale-illimitee-pour-lhiver-2012/#more-440">http://www.bloquonslahausse.com/2012/01/liste-des-mandats-de-greve-generale-illimitee-pour-lhiver-2012/#more-440</a>.
- Il est également possible de participer aux mobilisations régionales familiales du dimanche 18 mars et à la grande mobilisation nationale, le jeudi 22 mars prochain à Montréal.
- Vous trouverez des informations sur ces actions ainsi que les coordonnées des associations étudiantes locales sur les sites de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (www.asse-solidarite.qc.ca), de la Fédération étudiante collégiale du Québec (www.fecq.org) ou de la Fédération étudiante universitaire du Québec (www.feuq.qc.ca).

### Un communiqué d'appui au mouvement



Sur le site du Collectif, vous trouverez la version Word du communiqué type ci-contre. Il énonce clairement que l'éducation doit occuper une place de premier plan dans une société qui vise réellement l'élimination de la pauvreté et la diminution des écarts de richesse. Il rappelle au gouvernement que les étudiantEs font partie des plus pauvres de notre société et que mettre en veilleuse leurs droits sociaux, économiques et culturels revient à les bafouer éhontément.

N'hésitez pas à l'utiliser à votre guise afin de faire connaître votre appui au mouvement de grève étudiant! Il est disponible au http://tinyurl.com/comm-modele.

### Notes et pour aller plus loin

- 1. Voir le site de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) : http://www.bloquonslahausse.com/tout-sur-la-hausse-des-frais/la-hausse-des-frais-expliquee/ .
- 2. Pour plus de détails, consultez le fascicule sur l'éducation du budget du Québec 2011-2012 : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/Education.pdf .
- 3. Sur le site de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\_mengs\_niv\_vie/revenus depense/revenus/mod1 p 1 10 13.htm .
- 4. Il s'agit du droit à l'instruction publique gratuite, article 40 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\_12/C12.HTM .
- 5. Voir le document *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017* : http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/ccafe/50-1123.pdf .
- 6. Voir sur le site du Collectif : http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Outil 4 pages education 8 X 11 nb.pdf .
- 7. Voir le document prébudgétaire 2010-2011 Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR RetourEquilibre.pdf .
- 8. Voir sur le site de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics : http://www.nonauxhausses.org/affiches/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/.



### Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté rassemble une pluralité d'acteurs sociaux pour avancer vers un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde. Il travaille à faire de l'élimination de la pauvreté une priorité sociale et gouvernementale, au-delà de toute partisanerie. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.